République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

Université des Sciences et de la Technologie HOUARI BOUMEDIENE

B. P. 32, El-Alia, 16111 Bab-Ezzouar, ALGER Téléphone : (213-2) 51 55 75 Fax : (213-2) 51 59 92 Télex : 64 343 USTA-DZ

Entre:



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعببة وزارة المحسليسة المسالسي والبيعث المقيمين جمامعة هواري يومدين للعلوم والتكنولوجيا

ص. بعد 32، العاليا ، 16111، باب الزوار، الجَزائر الهاتف: 55 55 51 (2-213) الفاكس : 92 51 55 (2-213) الهاتف: 43 (23-213) الفاكس : 64 343 (237-213)

<u>Faculté D'Electronique et Informatique</u> Département Informatique

CONVENTION DE STAGE MASTER

le Département Informatique de l'U.S,T.H.B
et

ARTICLE 1: La présente convention a pour objet l'organisation du stage pratique d'étudiants stagiaires en Deuxième Année Master informatique dans l'Entreprise ci-dessus citée en conformité avec le plan d'études pour la préparation du diplôme de Master en Informatique.

ARTICLE 2: Le stage pratique en milieu professionnel a pour but :

- d'assurer l'application pratique des connaissances théoriques acquises par les étudiants au département.
- l'intégration progressive de l'étudiant dans le milieu professionnel,
- la contribution des étudiants à l'amélioration des performances de l'organisme d'accueil.
- **ARTICLE 3:** Le stage se déroule durant le 2nd semestre de la deuxième année Master (du mois de Février au mois de Juin).
- **ARTICLE 4 :** L'entreprise s'engage à désigner un promoteur Informaticien chargé de suivre l'exécution du programme de stage. Ce promoteur doit être prêt à apporter tout le concours nécessaire à la bonne exécution du stage.
- **ARTICLE 5 :** Une fiche de définition de projet doit être soigneusement remplie, définissant clairement le sujet ainsi que le plan de travail. Celle-ci doit être• signée par le promoteur et visée par l'organisme d'accueil.
- **ARTICLE** 6 Les étudiants stagiaires, pendant la durée de leur séjour dans L'Entreprise, demeurent étudiants du Département Informatique de l'USTHB.
- **ARTICLE 7 :** Durant leur stage, les étudiants stagiaires seront soumis à la discipline de l'Entreprise, notamment en ce qui concerne les horaires de présence dans l'Entreprise.
- **ARTICLE 8 :** En cas de manquement à la discipline, le Chef d'Entreprise se réserve le droit de mettre fin au stage de l'étudiant fautif, après avoir aviser le. Département Informatique de I'USTHB.

Tel: 213 (0) 21 24 76 07 Poste 504 et 550 Fax: 213 (0) 21 24 76 07

République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

Université des Sciences et de la Technologie HOUARI BOUMEDIENE

B. P. 32, El-Alia, 16111 Bab-Ezzouar, ALGER Téléphone : (213-2) 51 55 75 Fax : (213-2) 51 59 92 Télex : 64 343 USTA-DZ



الجمهورية الجرائرية الديمقراطية الشعبية وزارة المعلمية المسلسي والمسعن الملسسي **جامعة هواري بومدين** للعلوم والمتكنولوجييا

ص. ب. 32، العالمياء 16111، باب الزوار، الجَزَائر الهائف: 57 55 15 (213-2) الفاكس: 92 59 51 (213-2) تلكس: 64 343 USTA-DZ

Faculté D'Electronique et Informatique Département Informatique

ARTICLE 9: Les étudiants stagiaires ne sont pas soumis à la législation relative à la sécurité sociale, car ils demeurent sous l'entière subordination du Département Informatique de l'USTHB dont ils dépendent.

ARTICLE 10 : En cas d'accident survenant à un étudiant stagiaire, soit au cours du trajet, soit en cours du travail, le Chef d'Entreprise est tenu de prévenir d'urgence le Département Informatique de l'USTHB et de faire une déclaration.

ARTICLE 11 : Le Département Informatique de l'USTHB demandera à l'Entreprise son appréciation sur le travail et l'autorisation de soutenance des étudiants stagiaires.

ARTICLE 12: A l'exception de l'usage par l'USTHB à des fins de recherche, tous les travaux (dossiers de conception, de programmation et/ou programme, logiciel, ...) effectués par les étudiants stagiaires sont propriété exclusive de l'Entreprise; La divulgation de document et/ou informations relatives à l'Entreprise par l'USTHB ou par les étudiants stagiaires est strictement interdite.

ARTICLE 13 : Pendant la durée du stage dans l'entreprise, le travail des étudiants stagiaires est suivi par un tuteur, enseignant du Département Informatique de l'USTHB.

ARTICLE 14: L'entreprise met à la disposition des étudiants stagiaires tous les moyens (temps machine, bibliographie, informations,...) nécessaires à la réalisation du projet.

ARTICLE 15: Dés la fin du projet, l'entreprise est tenue à recevoir l'ensemble des membres de jury de soutenance désigné par le Département d'informatique de l'USTHB pour évaluer le travail pratique des étudiants.

	Date •
Lu et Approuvé par les étudiants stagiaires	
Nom Pronom et signature de(s) étudiant(s) :	
Lu et Approuvé Par l'Entreprise d'accueil	Lu et Approuvé par le Département

^{*} document joint : Fiche de description du projet de Master.